



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

**VILLE D'AUCAMVILLE**

**2020 – 2023**

**AVENANT N°1**

Entre :

- la caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Laurent Nguyen, et par son directeur, Monsieur Jean-Charles Piteau, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- la commune d'Aucamville représentée par son maire, Monsieur Gérard ANDRÉ, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal en date du 17 décembre 2020 ;

Ci-après dénommé « la commune d'Aucamville » ;

il est convenu et arrêté ce qui suit :



Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

il est décidé ce qui suit.

### **Article préliminaire : Préambule**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la caisse d'Allocations familiales.

La Convention Territoriale Globale constitue un levier stratégique. Elle synthétise les compétences partagées entre la Caf et la collectivité locale et/ ou l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, et constitue un cadre politique d'une durée de 4 ans qui vise à :

- s'accorder sur un **projet social de territoire** adapté aux besoins des habitants sur la base d'un diagnostic partagé,
- définir des **orientations et objectifs partagés** dans le cadre d'un plan d'action.

Elle permet notamment de :

- renforcer la coopération et la gouvernance partenariale,
- faciliter la mobilisation efficiente des fonds publics et éviter les doublons d'intervention,
- rationaliser les instances partenariales existantes,
- améliorer le fonctionnement et planifier le développement des services sur les territoires sur une période pluriannuelle.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficience, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des habitants d'un territoire.

Le Conseil départemental, chef de file de l'action sociale, et la Caf de la Haute-Garonne, acteurs majeurs de la solidarité, ont signé le 18 avril 2017 une Convention Territoriale Globale (CTG) départementale visant à promouvoir une politique d'action sociale et familiale départementale ambitieuse et partagée grâce à une volonté politique commune. Elle favorise la conjugaison des moyens de chacun des partenaires au profit de l'ensemble de la population du département.

La Caf de la Haute-Garonne met en œuvre une offre globale de services au moyen du versement des prestations légales, du financement des services aux familles ainsi que de leur accompagnement.

La Caf assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants,
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles.

Le Conseil départemental exerce une compétence de droit commun en matière d'aide sociale et en matière de prévention sanitaire. A ce titre il déploie ses interventions pour :

- l'accompagnement des adultes et des familles,
- la prévention, la protection sanitaire de la famille et de l'enfance (protection maternelle et infantile),
- la protection de l'enfance et de la jeunesse (aide sociale à l'enfance),

- l'appui aux personnes en situation de handicap (aide à domicile, prestation de compensation du handicap) et l'aide aux personnes âgées.

En mutualisant la connaissance des besoins des familles et de leur situation, la convention a permis de définir à l'échelon départemental un plan d'actions portant sur cinq axes principaux de travail :

- promouvoir les valeurs de la République et de la laïcité,
- contribuer à la structuration d'une offre enfance et parentalité adaptée aux besoins,
- faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires,
- améliorer l'accompagnement des personnes et des familles,
- fluidifier le partage d'information afin d'améliorer l'accès aux droits, l'accueil des publics et le traitement des données.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par la mobilisation des collectivités territoriales que sont les communes et intercommunalités. C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf de la Haute-Garonne et la commune d'Aucamville souhaitent passer une Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre des schémas départementaux des services aux familles et d'animation de la vie sociale, dont la CTG assure la déclinaison territoriale et opérationnelle.

### **Article 1 : Objet du présent avenant**

Le présent avenant a pour objet d'enrichir la convention territoriale globale signée entre la commune d'Aucamville et la Caf de la Haute-Garonne le 03 mars 2020, d'un plan d'action et fiches action pour la période 2020-2023.

Ce plan d'action est issu des travaux menés sur l'année 2020 par la collectivité et la Caf. Il concerne l'ensemble des axes d'interventions contractualisés dans la convention territoriale globale :

- Axe I : Soutenir et renforcer la cohérence éducative entre tous les acteurs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et de la fonction parentale
- Axe II : Prévenir et accompagner les publics fragiles
- Axe III : Favoriser la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle

Un axe est ajouté :

- Axe IV : Faire vivre la CTG

Le plan d'action ainsi que les fiches action correspondantes sont joints en annexe 1 du présent avenant à la convention territoriale globale et sont portés en annexe 5 de la convention initiale.

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'action.

Fait à Toulouse,

Le **décembre 2020**,

En deux exemplaires.

Cet avenant à la convention comporte **pages** paraphées par les parties et les annexes énumérés ci-après.

La Caf de la Haute-Garonne		La commune d'Aucamville
Le Président,  Laurent NGUYEN	Le Directeur,  Jean-Charles PITEAU	Le Maire,  Gérard ANDRÉ



## Liste des annexes

**Annexe 1 :** Plan et fiches action 2020-2023

**Annexe 2 :** Délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2020